

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1194**22 mai 2013****SOMMAIRE**

Ace Racing S.A.	57312	Mutual Trading Management Company	
A H Luxco 2 S.à.r.l.	57311	S.A.	57280
Aria Structured Investments S.à r.l.	57266	Neomark s.à.r.l.	57269
Brazil Investments S.A.	57312	OI-Games 2 S.A.	57269
CHLJ Holding S.A.	57267	Primeria Consulting Sàrl	57281
Eridano S.A.	57284	Royalty Opportunities S.à r.l.	57280
Franco Assadu Cockpit Sàrl	57279	SABMiller Harmony S.à r.l.	57295
Galerie Pascal Bello	57269	Saral Invest S.A.	57274
Goldman Sachs Specialized Investments		Saral Invest S.A.	57275
.....	57285	Siem Europe S.à r.l.	57284
HellermannTyton S.à r.l.	57267	S.I.P. S.A.	57272
HTC Luxembourg S.à r.l.	57295	SS&C Technologies Holdings Europe	57311
Indigo Capital V S.à r.l.	57295	Superga Trademark S.A.	57278
International Investments Incentive S.A.		TeamSystem Integral Investors	57291
.....	57281	Techmek S.A.	57272
IPD Holdings S.A.	57266	The Real Property Management S.A.	57282
JLB Remorques Sàrl	57285	Topaze Luxembourg S.A.	57286
J.M. Rénovation S.à r.l.	57281	TOPAZE Luxembourg S.à.r.l.	57286
Kelzac Sàrl	57267	Trucking Rental Purchase Maintenance In-	
Lehman Brothers Luxembourg Invest-		ternational Holding S.A.	57282
ments S.à r.l.	57270	Voskhod Capital S.à r.l.	57309
Leudelange Office Park S.A.	57266	Wingfield International Finance	57312
Luxindus s.à.r.l.	57274	X-Rite Holdings S.à r.l.	57276
Mirago Enterprise Corporation	57298		

IPD Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.981.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 02 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société IPD HOLDINGS S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 Décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 26 Juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPD HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044491/17.

(130054482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Leudelange Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.165.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2013

Modification dans la composition du Conseil d'Administration

Le Conseil prend acte de la démission de M. Rik Vandenberghe de son poste administrateur, avec effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil coopte avec effet immédiat M. Luc Verbeken, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de M. Rik Vandenberghe, démissionnaire.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer M. Luc Verbeken en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Rik Vandenberghe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044518/17.

(130053996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.148.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la société prend acte des démissions de Messieurs Michael Lange et Carlo Alberto Montagna en date du 1^{er} février 2013 de leurs mandats de gérants de la société.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A

- Finexis S.A., représentée par M. Christian Denizon;
- M. Declan o'Hannrachain.

Gérants de classe B

- M. Gerry Salucci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044773/20.

(130054789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Kelzac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013040064/11.

(130049568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039986/11.

(130049493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

CHLJ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.229.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CHLJ Holding S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 33, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.229, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 904, du 9 mai 2006 (les «Statuts»), non encore modifié depuis la constitution de la Société.

La séance est ouverte à 17h00 et présidée par Rémi CHEVALIER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Eric TOTTI, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jacques André LEVY, administrateur/gestionnaire de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il acte que:

I.- Le nom des actionnaires présents et/ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, considèrent avoir été valablement convoqués et renoncent donc expressément aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Conformément à l'article 17 des Statuts («En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération»), à l'article 99 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915») («sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications statutaires»), à l'article 18 des Statuts («Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de

vote requises par la loi luxembourgeoise») et à l'article 67-1 de la Loi de 1915 («L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié du capital au moins est représenté» et «les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées»). Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les présentes résolutions, a été obtenu, de sorte que l'assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Jacques André LEVY en tant que liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décision de charger le liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Pouvoir de signature; et
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Jacques André LEVY, administrateur/gérant de sociétés, né le 24 juin 1951 à Bordeaux (France), demeurant au 1, rue Jules Ferry, 33305 Lormont Cedex, France, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer tout administrateur de la Société, tout avocat et/ou tout employé de l'étude Chevalier & Sciales, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour signer tout document et/ou pour exécuter toute action en conformité avec ces résolutions, notamment pour effectuer toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de procéder à la liquidation de la Société.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à cinq cent soixante-dix (570,-) Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 17h30.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CHEVALIER, TOTTI, LEVY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 9584. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039839/86.

(130049572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Neomark s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4924 Hautcharage, 14A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040173/10.

(130049519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013040196/14.

(130049558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Galerie Pascal Bello, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.597.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT (8) MARS.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée Galerie Pascal Bello, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, au 74, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152597,

constituée en date du 6 avril 2010, par acte reçu par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1149 du 2 août 2010, les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés. La société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal BELLO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Armelle POUTIER, galeriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-François LE PAGE, salarié, demeurant à Paris (France).

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cinq cents (500) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentés à la présente assemblée.

III. - Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Constatation de la cession des deux cent cinquante (250) parts sociales détenues par Madame Armelle POUTIER, prénommée comme suit.

- cent soixante-quinze (175) parts sociales à Monsieur Jean-François LE PAGE,
 - soixante-quinze (75) parts sociales à Monsieur Pascal BELLO,
- avec effet au 8 mars 2013.

2) Divers.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession des deux cent cinquante (250) parts sociales faite par Madame Armelle POUTIER, galeriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, intervenue en date du 8 mars 2013 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais détenu comme suit:

Monsieur Pascal BELLO	325 Parts Sociales
Monsieur Jean-François LE PAGE	175 Parts Sociales
TOTAL:	500 Parts Sociales

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BELLO, A. POUTIER, J.-F. LE PAGE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2013. Relation: RED/2013/369. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013039962/65.

(130049631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

This twelfth day of October two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Lehman Brothers Holdings Scottish LP, a limited partnership under the laws of Scotland, having its registered office at Johnstone House, 52-54 Rose Street, Aberdeen AB10 1UD, United Kingdom, registered in Scotland with the Registrar of Companies under number SL005882 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à.r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83966, incorporated on the twenty-seventh of September two thousand one pursuant to a deed executed before Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 252 of the fourteenth of February two thousand two, the articles of association of which have been amended most recently on the seventh of November two thousand seven pursuant to a deed executed before Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2945 of the eighteenth of December two thousand seven (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. to amend and restate the second sentence of the first paragraph of article 12 of the articles of association of the Company as follows:

"If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers."

ii. to amend and restate the sixth paragraph of article 12 of the articles of association of the Company as follows:

"In case of plurality of managers, the company will be validly represented and bound towards third parties by the joint signatures of any two managers."

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared that the incumbent managers of category A and B of the Company shall henceforth be ordinary managers of the Company without distinction as to category.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Lehman Brothers Holdings Scottish LP, une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au bâtiment Johnstone House, 52-54 Rose Street, Aberdeen AB10 1UD, Royaume-Uni, immatriculée en Ecosse auprès du Registraire de Sociétés sous le numéro SL005882 (l'«Associé»), étant l'associé unique de: LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 83966, constituée le vingt-sept septembre deux mille un suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 252 du quatorze février deux mille deux, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le sept novembre deux mille sept suivant acte passé devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2945 du dix-huit décembre deux mille sept (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

ii. de modifier et reformuler la deuxième phrase du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.»

ii. de modifier et reformuler le sixième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société de la manière suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement représentée et engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants.»

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré que les gérants de catégorie A et B en fonction seront désormais des gérants ordinaires sans distinction de catégorie.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040091/91.

(130049479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

S.I.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040250/10.

(130049449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Techmek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.488.

L'an deux mille treize,

Le quatorze mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des anciens actionnaires de la société anonyme "TECHMEK S.A.", au 11 février 2011, dissoute, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 583 du 16 août 2000, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2853 du 29 décembre 2010, et dont la liquidation a été close suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1117 du 26 mai 2011, enregistré à Luxembourg en date du 16 février 2011 sous la référence LAC/2011/7763, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 10 mars 2011 sous la référence L110039666, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.488.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire, Madame Laurence TELLITOCCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Complément et précision de la troisième résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 11 février 2011, enregistré à Luxembourg en date du 16 février 2011 sous la référence LAC/2011/7763, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 10 mars 2011 sous la référence L110039666, de la manière suivante:

"Troisième résolution

En faveur de Monsieur Alfredo GEROSA, demeurant à I-RENATE (MI), 50, Via San Mauro, propriétaire de cent cinquante-cinq (155) actions de la société, soit 50% du capital:

1. 33,334% du capital de la société ATS SRL, avec siège à I-RENATE, 18, Via Dante 18; avec une valeur comptable de EUR 309.840,00 (valeur nominale de EUR 5.200,00);
2. 50% de la créance détenue sur la société ATS SRL, avec une valeur nominale de EUR 38.025,00;
3. 50% des liquidités détenues auprès de la banque BSI, soit EUR 8.155,00.
4. 50% de la créance distribuable détenue sur les actionnaires, soit EUR 268.718,13

En faveur de Monsieur Onorato Carlo PENNATI, demeurant à I-BRIOSCO (MI), 32, Via San Giuseppe, propriétaire de cent cinquante-cinq (155) actions de la société, soit 50% du capital:

1. 33,334% du capital de la société ATS SRL, avec siège à I-RENATE, 18, Via Dante 18; soit une valeur comptable de EUR 309.840,00 (valeur nominale de EUR 5.200,00);
2. 50% de la créance détenue sur la société ATS SRL, avec une valeur nominale de EUR 38.025,00;
3. 50% des liquidités détenues auprès de la banque BSI, soit EUR 8.155,00.
4. 50% de la créance distribuable détenue sur les actionnaires, soit EUR 268.718,13."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de compléter et préciser la troisième résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 11 février 2011, de la manière suivante:

"Troisième résolution

En faveur de Monsieur Alfredo GEROSA, demeurant à I-RENATE (MI), 50, Via San Mauro, propriétaire de cent cinquante-cinq (155) actions de la société, soit 50% du capital:

1. 33,334% du capital de la société ATS SRL, avec siège à I-RENATE, 18, Via Dante 18; avec une valeur comptable de EUR 309.840,00 (valeur nominale de EUR 5.200,00);
2. 50% de la créance détenue sur la société ATS SRL, avec une valeur nominale de EUR 38.025,00;
3. 50% des liquidités détenues auprès de la banque BSI, soit EUR 8.155,00.
4. 50% de la créance distribuable détenue sur les actionnaires, soit EUR 268.718,13

En faveur de Monsieur Onorato Carlo PENNATI, demeurant à I-BRIOSCO (MI), 32, Via San Giuseppe, propriétaire de cent cinquante-cinq (155) actions de la société, soit 50% du capital:

1. 33,334% du capital de la société ATS SRL, avec siège à I-RENATE, 18, Via Dante 18; soit une valeur comptable de EUR 309.840,00 (valeur nominale de EUR 5.200,00);
2. 50% de la créance détenue sur la société ATS SRL, avec une valeur nominale de EUR 38.025,00;
3. 50% des liquidités détenues auprès de la banque BSI, soit EUR 8.155,00.
4. 50% de la créance distribuable détenue sur les actionnaires, soit EUR 268.718,13."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, L. Tellitocci, D. Moraux; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 12814. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040315/85.

(130049522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Saral Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013040267/14.

(130049645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Luxindus s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 9, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 95.604.

Im Jahre zweitausenddreizehn. Den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg, welch letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft "EUROHAN S.A.", mit Sitz in L- 9540 Wiltz, 31, avenue de la Gare, H.R. Luxemburg Nr. B 104040,

2) Herr Jörk KIRCHNER, Diplomwirtschaftsingenieur, geboren am 20. September 1963 in Illingen, wohnhaft in D-66557 Illingen, KarlWagner-Weg 9,

3) Herr Klaus Dieter KIRCHNER, Unternehmer, geboren am 14. Juli 1938 In Fürstenswalde/Spree, wohnhaft in D-66130 Saarbrücken-Fechningen, Ritterweg 1,

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUXINDUS s.à.r.l.", mit Sitz in L-9639 Boulaide, 9, rue Jérôme de Busleyden, H.R. Luxemburg Nr. B 95604, gegründet laut notarieller Urkunde am 30. Juni 1988, veröffentlicht im „Mémorial C" Seite 12.597/1988.

Alle Gesellschafter werden hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Juristin, mit beruflicher Anschrift in Junglinster, laut Vollmachten, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten den Notar baten folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftszweck wird erweitert und somit lautet Artikel 2 der Satzung wie folgt ergänzt:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen aller Art im Industriebereich, einbegriffen die Montage für den allgemeinen Stahl- und Anlagenbau, sowie Sandstrahlarbeiten, Asbestsanierungsarbeiten, Beschichtungsarbeiten mit Gummi, Keramik und technischen Kunststoffen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem:

- die Ausführung von Maler-, Isolierfassaden-, Fassaden- und Sanierungsarbeiten,
- Gipsarbeiten und Trockenbau,
- Verputzerarbeiten, Bodenbeläge und Gerüstbau,
- sowie der Kauf und Verkauf von allen Handelswaren in diesen Bereichen.

Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet außerdem den Kauf und Vertrieb von technischen Industrieprodukten, Maschinen und Zubehörteilen, sowie die Betreibung einer Autowerkstatt, Kauf und Verkauf im In- und Ausland von PKW's, LKW'S sowie allen dazugehörigen Ersatzteilen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für die Gesellschafter sowie für Gesellschaften in welchen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt."

Zweiter Beschluss

Als technischer Geschäftsführer mit alleiniger Unterschrift im technischen Bereich der Malerarbeiten wird ernannt: Herr Gregor LIGENSA, Maler-und Lackierermeister, geboren in Zweibrücken (Deutschland), am 10. März 1969, wohnhaft in D-66583 Spiesen-Elversberg, Knappenstraße 9.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche gegenwärtiger Urkunde obliegen werden auf neunhundert Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013040105/52.

(130049649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Saral Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.968.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SARAL INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90968 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 6 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 6 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, Administrateur des Sociétés, demeurant professionnellement au 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nellie ESPARZA, avocate, demeurant professionnellement au 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Aurore DEVILLEZ, employée privée, demeurant professionnellement au 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital à hauteur de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR) par annulation et remboursement de cent (100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, numérotées 401 à 500, détenues par l'actionnaire minoritaire;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune".

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à hauteur de dix mille euros (10.000,-EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR) par annulation et remboursement de cent (100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, numérotées 401 à 500, détenues par l'actionnaire minoritaire.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement de l'actionnaire minoritaire.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, N. ESPARZA, A. DEVILLEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013040266/74.

(130049575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.714,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Launchchange Holding Company, a private unlimited company existing under the laws of England and Wales, with its registered office at Suite 31, The Quadrant, 99 Parkway Avenue, Parkway Business Park, Sheffield, South Yorkshire S9 4WG, United Kingdom, registered with the Companies House for England and Wales under company number 03259276,

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of X-Rite Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B152208, established in Luxembourg by a notarial deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 930 of 4 May 2010, of which the articles of which have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 29 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1660 of 2 July 2012.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety-five million four hundred twenty-five thousand three hundred twenty-two UNITED STATES DOLLARS (USD 95,425,322.-) (the "Amount Payable") by way of repurchase by the Company of one million fifteen thousand one hundred sixty-three (1,015,163) shares of the Company having a nominal value of ninety-four UNITED STATES DOLLARS (USD 94.-) each, with immediate cancellation of such shares, so that the share capital of the Company amounts to twenty-one thousand seven hundred and fourteen UNITED STATES DOLLARS (USD 21,714.-) and is represented by two hundred thirty-one shares (231) shares with a par value of ninety-four UNITED STATES DOLLARS (USD 94.-) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand seven hundred and fourteen United States Dollars (USD 21,714.-) represented by two hundred thirty-one (231) shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94.-), all of which are fully subscribed and paid up."

Third resolution

It is hereby resolved to instruct the Company not to immediately satisfy the Amount Payable but instead to allocate such amount to the Company's distributable reserve.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Launchchange Holding Company, a une société privée à responsabilité illimitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Suite 31, The Quadrant, 99, Parkway Avenue, Parkway Business Park, Sheffield S9 4WG, South Yorkshire, Royaume-Uni, inscrite au register des sociétés pour le Royaume-Uni et le Pays-de-Galle sous le numéro 03259276,

Ici représenté(e) par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'unique et actuelle associée de la société X-Rite Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152208, établie suivant acte notarié reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 930 du 4 mai 2010, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1660 du 2 juillet 2012.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre vingt quinze millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent vingt-deux DOLLARS DES ETATS-UNIS (95.425.322,-USD (le «Montant Dû») au moyen du rachat par la Société d'un million quinze mille cent soixante-trois (1,015,163) parts sociales, suivi de l'annulation immédiate desdites parts sociales, de sorte que le capital social de la Société soit d'un montant de vingt-et-un mille sept cent quatorze DOLLARS DES ETATS-UNIS (21.714,- USD) et soit représenté par deux cent trente-et-une (231) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze DOLLARS DES ETATS-UNIS (94,- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-et-un mille sept cent quatorze Dollars Américains (21.714,- USD) représenté par deux cent trente-et-une (231) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (94,- USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

Il est décidé de demander à la Société de ne pas rembourser immédiatement le Montant Dû mais d'allouer ce montant aux réserves disponibles de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040348/102.

(130049514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Superga Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 Novembre 2012

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler sept administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Marc Theisen, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur H.H.J (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Marco BOGLIONE, administrateur, né le 9 Mai 1956 à Torino (Italie), domicilié professionnellement au 1, Largo Maurizio Vitale, I-10128 Torino
- Monsieur Franco SPALLA, administrateur, né le 18 Avril 1952 à Gamalero (Italie), domicilié professionnellement au 22, via Maria Christina, I – 10025 Pino Torinese
- Monsieur Roberto VERGA, administrateur, né le 21 Janvier 1949 à Lugano (Suisse), domicilié professionnellement au 4, via Lavizzari, CH- 6900 Lugano
- Monsieur Antonio MANDRA, administrateur, né le 03 Mars 1963 à Lugano (Suisse), domicilié professionnellement au 4, via Lavizzari, CH- 6900 Lugano

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013045288/30.

(130055270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Frango Assadu Cockpit Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.164.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Zéférino CABRAL DE BARROS, contremaître, né à Ettelbruck, le 29 décembre 1978, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 118, rue de la Gare.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FRANGO ASSADU COCKPIT SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de café et restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associé, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Zéférino CABRAL DE BARROS, contremaître, né à Ettelbruck, le 29 décembre 1978, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 118, rue de la Gare.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4131 Esch-sur-Alzette, 5, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Zéférino CABRAL DE BARROS, contremaître, né à Ettelbruck, le 29 décembre 1978, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 118, rue de la Gare, gérant administratif;

2.- Valdimeire PINHEIRO LOPES, serveuse, née à Ipiou (Brésil), le 28 mai 1970, demeurant à L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cabral De Barros et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE, A.C., le 14 mars 2013. Relation EAC/2013/3518. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013040526/66.

(130049745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.436,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue le 7 mai 2012

Les associés de la Société ont décidé (i) de ne pas renouveler les mandats de gérants de Jean Christophe DAUPHIN et de Philippe TOUSSAINT et, (ii) de renouveler le mandat de Hans de Graaf en tant que gérant de classe A jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY OPPORTUNITIES S.À R.L

Un mandataire

Référence de publication: 2013045239/15.

(130054782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

M.T.M. S.A., Mutual Trading Management Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.872.

CF Fund Services

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 143 316

A décidé de dénoncer le siège de la société

Mutual Trading Management Company S.A.

En abrégé M.T.M. S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L -1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159 872

Luxembourg, le 28 mars 2013.

CF Fund Services

Signature

Référence de publication: 2013045151/20.

(130054760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du le 27 mars 2013

L'assemblée générale de l'associé prend note:

- du renouvellement du mandat de Monsieur José Rodrigues Pinto Matias, demeurant à 1-3, place Winston Churchill L-4056 Esch-sur-Alzette gérant technique de la branche «peinture et décoration intérieur et extérieur» avec effet au 9 mars 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013045044/16.

(130055013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

International Investments Incentive S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.077.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour INTERNATIONAL INVESTMENTS INCENTIVE S.A.

Référence de publication: 2013045041/16.

(130054885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Primeria Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.536.

—
Veuillez prendre que:

1. L'associé NEKIA CORPORATION SARL, enregistré sous le numéro B 89175 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, et qui détient 78 parts sociales ordinaires de la Société voit son siège transféré du

1, Allée Scheffer

2520 Luxembourg

au Luxembourg

au

46A, Avenue J.F. Kennedy,

1855 Luxembourg

au Luxembourg

2. L'associé DIAMONDS AND PEARLS SARL, enregistré sous le numéro B 89161 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, et qui détient 39 parts sociales ordinaires de la Société voit son siège transféré du

1, Allée Scheffer

2520 Luxembourg

au Luxembourg

au

46A, Avenue J.F. Kennedy,

1855 Luxembourg

au Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primeria Consulting, S.à r.l.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2013045223/32.

(130055110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**T.R.P.M., The Real Property Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 46.847.

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.", établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 7 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 227 du 9 juin 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.847,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Charles KAUFHOLD, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

qui désigne comme secrétaire Peggy STRAUSS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

L'assemblée choisit comme scrutateur Charles KAUFHOLD, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

4. Suppression de la valeur nominale des 1.000 (mille) actions représentatives du capital social.

5. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs français, en Euro, au cours de 1,- EUR pour 6,5596 Frs, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse à EUR 38.000,- représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

6. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 38,- (trente-huit euros).

7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

8. Modification de l'article 4 des statuts de la société.

9. Modification de l'article 11 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.» en «THE REAL PROPERTY MANAGEMENT S.A.» en abrégé «T.R.P.M.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Premier alinéa.** La société prend la dénomination de «THE REAL PROPERTY MANAGEMENT S.A.» en abrégé «T.R.P.M.»."

Troisième résolution

L'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. Elle pourra investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 1.000 (mille) actions représentatives du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs français, en Euro, au cours de 1,- EUR pour 6,5596 Frs, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse à EUR 38.000,- représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une action de la société à EUR 38,- (trente-huit euros).

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de trente-huit euros (EUR 38,-) chacune."

Huitième résolution

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société."

Neuvième résolution

L'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KAUFHOLD, STRAUSS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 9594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040321/117.

(130049571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Siem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.129.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Mr. Eystein ERIKSRUD, gérant Catégorie A de la Société, a changée du 30, Charles II Street, GB -SW1Y 4AE Londres, Grande Bretagne au Jerpefaret 12, 0788 Oslo, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045253/13.

(130054942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Eridano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013040713/14.

(130049691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mars 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 Mars 2013, que Messieurs Claude Kremer, Andreas Koernlein, Patrick Zurstrassen, Richard John Taylor et Francesco Adilberti ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building - Polaris

2-4 rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Luc Bieber

Référence de publication: 2013045363/22.

(130054737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

JLB Remorques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 176.165.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jean-Louis BERNARDY, agent commercial, né à Villerupt/Meurthe-et-Moselle (France), le 1^{er} décembre 1954, demeurant à F-54190 Tiercelet, 23, rue Honoré de Balzac.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JLB Remorques SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la prestation d'intermédiaire dans le commerce en machines, matériels et véhicules ainsi que l'achat et la vente de matériels, prestations et services divers aux entreprises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Jean-Louis BERNARDY, agent commercial, né à Villerupt/Meurthe-et-Moselle (France), le 1^{er} décembre 1954, demeurant à F-54190 Tiercelet, 23, rue Honoré de Balzac. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jean-Louis BERNARDY, agent commercial, né à Villerupt/Meurthe-et-Moselle (France), le 1^{er} décembre 1954, demeurant à F-54190 Tiercelet, 23, rue Honoré de Balzac.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernardy et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE, A.C., le 14 mars 2013. Relation EAC/2013/3519. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013040587/66.

(130049749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**TOPAZE Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Topaze Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.505.

L'an deux mille treize,

Le douze mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOPAZE LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 872 du 9 septembre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2909 du 14 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.505.

L'assemblée est présidée par Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe STOCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constat de la libération totale du capital social de la Société;
2. Transformation de la Société de sa forme présente de Société anonyme en Société à responsabilité limitée et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous la dénomination de «TOPAZE Luxembourg S.à r.l.»;
3. Requalification des mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune de la Société sous forme de société anonyme, en mille cinq cents (1.500) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune, les parts sociales demeurant attribuées aux associés actuels;
4. Refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées conformément aux points 1 à 3 de cet ordre du jour;
5. Constatation de la fin du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la Société, décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée, nomination d'un Gérant Unique pour une durée indéterminée ayant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société tels que refondus;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale rappelle que le capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) était jusqu'à présent libéré à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) et elle constate que les actionnaires de la société ont libéré le capital intégralement, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée, la société continuant son activité sous la dénomination de "TOPAZE Luxembourg S.à r.l.".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de requalifier les mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune en mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune. Les mille cinq cents (1.500) parts sociales sont attribuées aux associés actuels de la façon suivante:

1. Monsieur Shlomo MARCIANO, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1956 à Oujda (Maroc), demeurant à F-75016 Paris, 92, avenue Henri Martin,	
mille trois cent cinquante-et-une parts sociales	1.351
2. "Foncière Topaze S.A.S.", société de droit français, ayant son siège social à F-75003 Paris, 47, rue Réaumur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 434.811.527,	
cent quarante-neuf parts sociales	149
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour les adapter aux statuts d'une société à responsabilité limitée. Les nouveaux statuts de la société sont désormais rédigés comme suit:

"I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TOPAZE Luxembourg S.àr.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale constate la fin des mandats des administrateurs et du commissaire de la société du fait de sa transformation en société à responsabilité limitée et elle leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à

ce jour. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Shlomo MARCIANO, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1956 à Oujda (Maroc), demeurant à F-75016 Paris, 92, avenue Henri Martin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Bourekba, P. Stock, F. Dumont, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 11861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040316/251.

(130049319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of March,

Before us, MaTtre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, registered with the Companies House under Reg No. LP7888,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

2. Bain Capital Fund VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

3. BCIP Associates III, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

4. BCIP Associates III-B, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

5. BCIP Trust Associates III, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

6. BCIP Trust Associates III-B, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2013,

7. Randolph Street Investments Partners, L.P. - 2004 BDIF, a limited partnership organized under the laws of the State of Illinois, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, IL, U.S.A., on 13 March 2013,

8. Smedvig Capital AS, a company organized under the laws of Norway, with registered office at Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stavanger, Norway, on 13 March 2013,

9. Mr. Vincent Rouxel, director of Bain & Co., born on 24 February 1948 in Tours, France, residing at 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France;

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Méribel, on 14 March 2013, and

10. TeamSystem Integral Investors, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 107.875, present but not entitled to vote;

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munsbach, on 14 March 2013;

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of TeamSystem Integral Investors (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 107.875 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 15 April 2005 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 961 of 29 September 2005. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, Maître Joseph Elvinger, dated 8 avril 2009 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 973 of 11 May 2009.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement. The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and approval of the interim accounts of the Company;
2. Appointment of liquidator;
3. Determination of the remuneration of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions which it requires the notary to enact:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting of shareholders decides to dissolve and liquidate the Company.

The general meeting of shareholders also resolves to approve the interim accounts of the Company prepared in view of the liquidation of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint Cerved S.A., a société anonyme incorporated and existing according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 104.612, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Liquidator shall receive no compensation for the accomplishment of its duties.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., une limited partnership existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP7888,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

2. Bain Capital Fund VIII-E, L.P., une limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

3. BCIP Associates III, une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

4. BCIP Associates III-B, une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

5. BCIP Trust Associates III, une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

6. BCIP Trust Associates III-B, une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 mars 2013,

7. Randolph Street Investments Partners, L.P. - 2004 BDIF, une limited partnership existant selon les lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, IL, Etats-Unis d'Amérique, le 13 mars 2013,

8. Smedvig Capital AS, une société existant selon les lois de la Norvège, ayant son siège social à Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norvège,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stavanger, Norvège, le 13 mars 2013,

9. Mr. Vincent Rouxel, administrateur de Bain & Co., né le 24 février 1948 à Tours, France, résidant au 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France,

ici représenté par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Méribel, le 14 mars 2013, et

10. TeamSystem Integral Investors, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.875, présent mais non autorisé à voter;

ici représenté par Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach, le 14 mars 2013;

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de TeamSystem Integral Investors, (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.875 et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 961 en date du 29 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, Maître Joseph Elvinger, en date du 8 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 973, en date du 11 mai 2009.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Dissolution de la Société et approbation des comptes intermédiaires de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination de la rémunération du liquidateur; et
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prends à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

L'assemblée générale des associés décide également d'approuver les comptes intermédiaires de la Société préparés en vue de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Cerved S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.612, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés décide que le Liquidateur ne sera pas rémunéré pour l'accomplissement de sa gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12521. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041471/209.

(130050755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Indigo Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.207.

—
EXTRAIT

En date du 05 Avril 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Mr Ivo Hemelraad de son poste de gérant B avec effet immédiat.

- Nomination au poste de gérant B de Mrs En Lee, née le 31 Octobre 1982 à Singapour (République de Singapour) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 Avril 2013.

Référence de publication: 2013045036/16.

(130054989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

—
Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Unique de la Société comme suit:

- HTC Netherlands BV, Secoya Building, Papendorpseweg 99, Utrecht 3528 BJ, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HTC Luxembourg SARL

Johannes Laurens de Zwart

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013045021/14.

(130054905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SABMiller Harmony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.214.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The Company SABMiller Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at SABMiller House, Church Street Est, Woing, Surrey, GU 21 6 HS, U, registered with company number 04185128 (the "Sole Shareholder"),

as sole shareholder of the Company SABMiller Harmony S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 159 214 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 26, 2011 published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1076 dated May 21, 2011. ("The Company")

here represented by Grégory RICCI, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each, which is entirely subscribed for and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated March 20, 2013 and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Second resolution:

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any agreements and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the dissolution and liquidation of the Company.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; details of any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company; and
- (iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer any funds from the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Third resolution:

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fourth resolution:

Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Mr Manfred Schneider, class A Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Grégory Ricci, class A Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Peter James Hilbre Coveney, class B Manager, with professional address at SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, UK;
- Mr Jonathan Gay, class B Manager, with professional address at SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, UK;
- Mr Stephen Shapiro, class B Manager, with professional address at SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, UK; and
- Mrs Lana Helena Van Der Spiegel Breytenbach, class B Manager, with professional address at 30-34, Schouwburgplein, NL-3012CI Rotterdam.

Fifth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution:

The shareholder's register of the dissolved company will be cancelled.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

SABMiller Holdings Limited, une Limited Liability Company de droit anglais et gallois, ayant son siège social à SABMiller House, Church Street, Surrey, GU21 6HS, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 04185128 (l'«Associé Unique»), agissant en tant que l'associé unique de la société à responsabilité limitée SABMiller Harmony S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159 214 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 21 mai 2011, numéro 1076 («la Société»),

ici représentée par Grégory RICCI, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1.00 (un euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L' Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L' Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 20 mars 2013 prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L' Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute; et

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Troisième résolution:

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Quatrième résolution:

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Mr Manfred Schneider, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Grégory Ricci, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Peter James Hilbre Coveney, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, Royaume-Uni;
- Mr Jonathan Gay, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, Royaume-Uni;
- Mr Stephen Shapiro, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au SABMiller House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HS, Royaume-Uni; et
- Mrs Lana Helena Van Der Spiegel Breytenbach, gérante de classe B, avec adresse professionnelle au 30-34, Schouwburgplein, NL-3012CI Rotterdam.

Cinquième résolution:

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution:

Il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.RICCI, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13927. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013043325/154.

(130052420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Mirago Enterprise Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the nineteenth day of March,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. M. Adolfo MIRALPEIX SANTIAGO, businessman, born on August 2nd, 1951 in Centelles (Spain), residing at à c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Spain); and

2. Mrs Ana Maria GONZALEZ GOMEZ, businesswoman, born on October 28th, in La Linea de la Concepcion (Spain), residing at c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Spain)

by virtue of two power of attorney given under private seal on March 19th, 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Said parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of " Mirago Enterprise Corporation ".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The Company for the acquisition, holding, management and implementation of financial instruments as defined by the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

It may acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other way securities of any kind and realize by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may not engage in any commercial activity, will not have industrial activity and maintain a commercial establishment opens to the public.

The Company will not hold intellectual property rights.

Generally, the Company will take all measures to monitor and control and perform any operation or transaction which it considers necessary for the performance development of its corporate purpose and to safeguard their rights, provided that it does not interfere in the management of its shareholdings, still remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a society of wealth management, as defined below under the term "SPF Act."

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they

may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures

or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st 2013.

Subscription and Liberation

The Articles having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the shareholders as follow:

1. M. Adolfo MIRALPEIX SANTIAGO, prenamed,	250
2. Mrs Ana Maria GONZALEZ GOMEZ, prenamed	250
Total:	500

The five hundred (500) shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand one thousand two hundred and ten euro (EUR 1,210.-).

Resolutions of the sole shareholder.

The appearing parties, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

M. Xavier MIRALPEIX SANTIAGO, businessman, born on April 24th, 1978 in Barcelona (Spain), residing at c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Spain).

Class B Managers:

- Mr Yannick KANTOR, lawyer, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

- Mrs Mayra ROMERO TORRES, private employee, born on Marc 21st, 1976 in Santiago de Cuba (Cuba), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Adolfo MIRALPEIX SANTIAGO, homme d'affaires, né le 2 août 1951 à Centelles (Espagne), demeurant à c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Espagne),

2. Madame Ana Maria GONZALEZ GOMEZ, femmes d'affaires, née le 28 octobre 1955 à La linea de la Concepcion (Espagne), demeurant à c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Espagne);

En vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 19 mars 2013. Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Mirago Enterprise Corporation".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,-EUR) chacune.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cinq (500) actions ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Adolfo MIRALPEIX SANTIAGO, prénomné,	250
2. Madame Ana GONZALEZ GOMEZ, prénomnée	250
Total:	500

Les trois cent dix (500) actions ont été entièrement libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à mille deux cent dix euros (1.210,-EUR).

Résolutions des associés.

Les comparants, représentés comme ci-avant et représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

Monsieur Xavier MIRALPEIX SANTIAGO, homme d'affaires, né le 24 avril 1978 à Barcelone (Espagne), demeurant à c/ Rambla de Brasil num.52-54 6°-4a, 08028 Barcelona (Espagne).

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

- Madame Mayra ROMERO TORRES, employée privée, née le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2. Fixation du siège social de la Société au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée la mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20/03/2013. Relation: LAC/2013/12772. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013043217/572.

(130052348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company Voskhod Capital S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 160704, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 29, 2011, published in the Mémorial C number 1701 of July 27, 2011.

The meeting is presided by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Philipp SIMON, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Philipp SIMON, prenamed, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4. Purpose.** The Company shall be appointed and act as the managing general partner of SBI Voskhod Capital SICA V-SIF, an investment company with variable capital ("société à capital variable" or "SICAV") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund ("fonds d'investissement spécialisé") subject to the Law of February 13, 2007 on specialised investment funds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") (hereinafter referred to as the "Fund").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

Sole resolution

The meeting resolves to amend article 4 of the articles of association which will henceforth

" **Art. 4. Purpose.** The Company shall be appointed and act as the managing general partner of SBI Voskhod Capital SICA V-SIF, an investment company with variable capital ("société à capital variable" or "SICAV") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund ("fonds d'investissement spécialisé") subject to the Law of February 13, 2007 on specialised investment funds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") (hereinafter referred to as the "Fund").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 1100 Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwölf, am vierzehnten August

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

versammelt sich die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Voskhod Capital S.à r.l., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 160704, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen am 29. April 2011 durch Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1701 vom 27. Juli 2011.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gianpiero SADDI, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmt Herrn Philipp SIMON, Rechtsanwalt, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Generalversammlung wählt Herrn Philipp SIMON, vorbenannt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Die Versammlung somit zusammengesetzt bittet die Vorsitzende den Notar zu beurkunden:

Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der in ihrem Besitz befindlichen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet und kontrolliert wurde; im Büro des Letzteren aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben nach „ne variateur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar anliegend an gegenwärtiger Urkunde, um mit derselben registriert zu werden.

Es ergibt sich aus der vorgenannten Anwesenheitsliste, dass alle ausgegebenen Anteile anwesend oder vertreten sind, so dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert ist und somit rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung, die wie folgt lauten, beraten können:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 4 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 4. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft wird ernannt und handelt als geschäftsführender Komplementär der Voskhod Capital SICAV-SIF, einer Kapitalanlagegesellschaft mit variablem Kapital ("société à capital variable" oder "Sicav"), in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien ("société en commandite par actions"), aufgesetzt als Spezialfond ("fond d'investissement spécialisé"), welcher dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") unterliegt (der "Fond").

Die Gesellschaft kann jegliche Handels-, Industrie- oder Finanztätigkeit, die sie zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig erachtet, aufnehmen."

2. Sonstiges

Die Generalversammlung fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Einziges Beschlüsse

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, mit folgendem künftigen Wortlaut:

„ **Art. 4. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft wird ernannt und handelt als geschäftsführender Komplementär der Voskhod Capital SICAV-SIF, einer Kapitalanlagegesellschaft mit variablem Kapital ("société à capital variable" oder "Sicav"), in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien ("société en commandite par actions"), aufgesetzt als Spezialfond ("fond d'investissement spécialisé"), welcher dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") unterliegt (der "Fond").

Die Gesellschaft kann jegliche Handels-, Industrie- oder Finanztätigkeit, die sie zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig erachtet, aufnehmen."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt EUR 1.100.- veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die englische Version maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Saddi, P. Simon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39181. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 201 .

Référence de publication: 2013043391/123.

(130052343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

A H Luxco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement l'associé unique de la Société, AH Luxco 1 S.à.r.l. (en liquidation) demeure désormais à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013044770/15.

(130054600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SS&C Technologies Holdings Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.554.748,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.061.

—
Il est à noter que suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2012 de la société SS&C European Holdings, l'associé unique de la Société a changé et est désormais SS&C European Holdings, une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.925, qui détient toutes les parts sociales dans la Société, soit 3.289.974 parts sociales de classe A et 3.264.774 parts sociales de classe B.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est SS&C European Holdings, société à responsabilité limitée.

Le 5 avril 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013044683/18.

(130054362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Ace Racing S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.504.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour ACE RACING S.A.

Référence de publication: 2013044774/16.

(130054959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Wingfield International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.419.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 03 avril 2013, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, comme nouvel administrateur de catégorie A la société «STRAHLHORN INVEST S.A.» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Monsieur Michael Georg Eugen RÜMMELEIN demeurant personnellement au 43, Rigistrasse, CH-8802 Kilchberg, Suisse. Elle est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044735/19.

(130054164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Brazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au 05 octobre 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Mike Abreu Pais.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco, Italie, et résidant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAZIL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013044831/17.

(130054660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.